

Prime communale pour la réalisation d’un rapport d’audit logement

Formulaire de demande de prime

**Cadre réservé à l’Administration**

 Formulaire et pièces jointes reçus le :

 Notification R.W. du :

|  |
| --- |
| **La partie demanderesse** |
| Nom |  |
| Prénom |  |
| N° de registre national |  |
| Adresse(Rue, n°, boîte, code postal, localité, pays) |  |
| Téléphone |  |
| E-mail |  |
| N° de compte IBAN(doit être au nom de la partie demanderesse) |  |
| **Logement ou bâtiment faisant l’objet de la demande** |
| Adresse(Rue, n°, boîte, code postal, localité) |  |
| Ancienneté du bâtiment | [ ]  Plus de 15 ans[ ]  Moins de 15 ans |
| Destination principale du bâtiment | [ ]  Logement[ ]  Autre(s), précisez : |

Pièces jointes

[ ]  Une copie de la notification du montant définitif de la prime octroyée par la Région wallonne pour le rapport d’audit logement.

[ ]  Une copie de la facture de l’audit acquittée (ou facture et preuve de paiement) reprenant l’adresse du logement audité.

[ ]  Une copie du rapport de l’audit logement.

[ ]  Autre(s) pièce(s) que vous estimez nécessaire(s) :

Conditions

* La prime est accordée directement au bénéficiaire de la prime régionale, aux mêmes conditions d’agréation ;
* La demande est introduite dans un délai maximum de 4 mois prenant cours à la date de notification de la déci­sion définitive d’octroi de la prime du SPW pour le rapport d’audit logement, soit par **dépôt contre récépissé** auprès de votre éco-passeur Anne-Catherine Lefèvre, soit par **voie postale ou électronique** :
* Commune de Geer, à l’attention de Anne-Catherine Lefèvre, rue de la Fontaine, 1 à 4250 GEER
* anne-catherine.lefevre@geer.be
* Le montant de la prime s’élève à 50% de la prime régionale avec un maximum de 330,00€. Le montant cumulé des primes (Région et Commune) ne peut jamais dépasser le montant total de la facture d’audit ;
* Toute déclaration fausse ou erronée peut entrainer le rejet de la demande ou l’obligation du remboursement d’une prime indûment perçue.

Déclaration sur l’honneur et signature

Je soussignée :

* Déclare avoir pris connaissance des conditions d’octroi de la prime communale pour la réalisation d’un rapport d’audit logement ;
* Déclare autoriser l’Administration communale à effectuer toutes vérifications utiles relatives tant aux pièces fournies par la partie demanderesse qu’au bien concerné ;
* Déclare disposer d’un droit réel sur le logement (précisez : propriétaire, usufruitier, nu-propriétaire...) :
* Déclare que toutes les informations reprises dans mon dossier de demande ainsi que sur le présent formulaire sont conformes et exactes.

Fait le à

Signature :

*Selon le règlement approuvé par le Conseil communal du 12/11/2020, disponible sur* [*www.geer.be*](http://www.berloz.be) *ou auprès de votre éco-passeur* ***Anne-Catherine Lefèvre*** *[le lundi de 9h à 12h et de 13h à 16h, sur rendez-vous – 0484/44.46.20 –* *anne-catherine.lefevre@geer.be**].*

Conformément à la réglementation en matière de protection des données, les informations personnelles ne seront utilisées par la Com­mune de Geer qu’en vue d’assurer le suivi de votre dossier.